

# **Leçon 10**      **4<sup>ème</sup> trimestre 2013**

## **Le jour eschatologique des expiations**

Sabbat après-midi, le 30 novembre 2013

Ceux que les juges déclareront « dignes » auront part à la résurrection des justes. Jésus dit en effet que « ceux qui seront trouvés dignes d'avoir part au siècle à venir et à la résurrection des morts, ... seront semblables aux anges, et ils seront fils de Dieu, étant fils de la résurrection ». Luc 20 :35,36. Il dit encore que « ceux qui auront fait le bien ressusciteront pour la vie ». Jean 5 :29. Les justes morts ne devant ressusciter qu'après avoir été jugés dignes de la résurrection pour la vie, il s'ensuit qu'ils ne comparaitront pas personnellement devant le tribunal qui statuera sur leur cas.

Jésus sera leur avocat et plaidera leur cause devant Dieu. « Si quelqu'un a péché, nous avons un avocat auprès du Père, Jésus-Christ le juste ». 1 Jean 2 :1. Car il n'est pas « entré dans un sanctuaire fait de main d'homme, en imitation du véritable, mais il est entré dans le ciel même, afin de comparaître maintenant pour nous devant la face de Dieu ». « C'est aussi pour cela qu'il peut sauver parfaitement ceux qui s'approchent de Dieu par lui, étant toujours vivant pour intercéder en leur faveur ». Hébreux 9 :24 ; 7 :25.

La vie de tous ceux qui ont cru en Jésus est examinée devant Dieu dans l'ordre où ils sont inscrits. Commencant par les premiers habitants de la terre, notre avocat présente les cas des croyants de chaque génération successive, et termine par ceux des vivants. Chaque nom est mentionné, chaque cas est pesé avec le plus grand soin. Des noms sont acceptés, d'autres sont rejetés. Quand un dossier indique des péchés non confessés et non pardonnés, le nom est radié du livre de vie, et l'inscription des bonnes actions est effacée du livre de mémoire. Le Seigneur disait à Moïse : « C'est celui qui a péché contre moi que j'effacerai de mon livre ». Exode 32 :33. Et au prophète Ezéchiel : « Si le juste se détourne de sa justice, s'il commet l'iniquité, ... on ne lui tiendra compte d'aucun des actes de justice qu'il aura accomplis. » Ezéchiel 18 :24.

Tous ceux qui se sont réellement repentis de leurs péchés et se sont, par la foi, réclamés du sang de Jésus-Christ comme sacrifice expiatoire ont eu leur pardon consigné dans les livres. Si leur vie a répondu aux exigences de la loi, leurs péchés sont effacés, et ils sont jugés dignes de la vie éternelle. Le Seigneur dit par le prophète Esaïe : « C'est moi, moi qui efface tes transgressions pour l'amour de moi, et je ne me souviendrai plus de tes péchés. » Esaïe 43 :25. Jésus déclare : « Celui qui vaincra sera revêtu ainsi de vêtements blancs; je n'effacerai point son nom du livre de vie, et je confesserai son nom devant mon Père et devant ses anges. » « Quiconque me confessera devant les hommes, je le confesserai aussi devant mon Père qui est dans les cieux; mais quiconque me reniera devant les hommes, je le renierai aussi devant mon Père qui est dans les cieux. » Apocalypse 3 :5 ; Matthieu 10 :32, 33.

*The Great Controversy*, pp. 482, 483; *La Tragédie des siècles*, pp. 524-526.

Dimanche, le 1er décembre 2013

### **L'attaque de la petite corne**

Après nous avoir mis en garde contre l'adoration de la bête et de son image, la prophétie ajoute : « C'est ici la persévérance des saints, qui gardent les commandements

de Dieu et la foi de Jésus. » Le contraste établi dans ce texte entre ceux qui gardent les commandements de Dieu et ceux qui adorent la bête et son image et en reçoivent la marque, prouve que l'observation de la loi de Dieu, d'une part, et sa violation, d'autre part, différencieront les adorateurs de Dieu de ceux de la bête.

La caractéristique de la bête, et par conséquent celle de son image, c'est la transgression des commandements de Dieu. Le prophète Daniel écrit, au sujet du pouvoir représenté par la petite corne (la papauté) : « Il espérera changer les temps et la loi. » Daniel 7 :25 Et saint Paul donne au pouvoir qui allait chercher à s'élever au-dessus de Dieu les qualificatifs d' « impie » et de « mystère de l'iniquité. » Ces deux prophéties se complètent. Ce n'est qu'en tentant de changer la loi divine que la papauté peut s'élever au-dessus de Dieu car ceux qui se soumettraient sciemment à la loi ainsi amendée, rendraient des honneurs suprêmes à l'auteur de ce changement. Cet acte d'obéissance aux lois papales serait une marque d'allégeance accordée au pape au détriment de Dieu.

*The Great Controversy*, pp. 445, 446 ; *La Tragédie des siècles*, pp. 482, 483.

La bête dont les cornes sont semblables à celles d'un agneau « obligeait tous les hommes, petits et grands, riches et pauvres, esclaves et libres, à recevoir une marque sur la main droite et sur le front. Personne ne pouvait acheter ou vendre s'il n'avait pas cette marque, c'est-à-dire le nom de la bête ou le chiffre qui correspond à ce nom. » (Apocalypse 13 : 16, 17). C'est à propos de cette marque que le troisième ange lance un avertissement. Il s'agit de la marque de la première bête, autrement dit celle de la papauté ; cette bête doit donc être identifiée d'après les caractéristiques particulières de cette puissance. *The Story of Redemption*, p. 382; *L'Histoire de la rédemption*, p. 393.

La prophétie avait déclaré que la papauté « espérait changer les temps et la loi. » Daniel 7 :25 Elle ne tarda pas à entreprendre cette œuvre. Pour donner aux convertis du paganisme de quoi remplacer le culte des idoles, et faciliter ainsi leur adhésion au christianisme, on introduisit graduellement dans l'Eglise le culte des images et des reliques. Cette idolâtrie fut définitivement reconnue par un concile général. Pour masquer cette œuvre sacrilège, Rome s'enhardit jusqu'à effacer de la loi de Dieu le second commandement, qui prohibe le culte des images, et, pour rétablir le nombre, à partager en deux le dixième.

Les concessions faites au paganisme ouvrirent la voie à un nouvel attentat contre l'autorité du ciel. Par l'intermédiaire de conducteurs peu scrupuleux, Satan s'attaqua aussi au quatrième commandement. Il s'agissait d'éliminer l'ancien sabbat, le jour que Dieu avait béni et sanctifié. (Genèse 2 :2,3)

*The Great Controversy*, pp. 51, 52; *La Tragédie des siècles*, p.52.

Lundi, le 2 décembre 2013

### **« Jusqu'à quand... ? »**

Mais une autre vision lui fit comprendre ce qui allait se produire. C'est à la fin de celle-ci qu'il entendit « parler un saint ; et un autre saint dit à celui qui parlait : Pendant combien de temps s'accomplira la vision ? » Daniel 8 :13. Et lorsqu'il lui fut répondu : « Deux mille trois cents soirs et matins, puis le sanctuaire sera purifié » (verset 14), le prophète se sentit très perplexé. Il s'efforçait de pénétrer le sens de cette vision, mais il

Web page: [www.adventverlag.ch/egwf](http://www.adventverlag.ch/egwf)

ne pouvait comprendre le rapport qui existait entre les soixante-dix ans de captivité prédits par Jérémie et les deux mille trois cents soirs et matins qui devaient s'écouler avant la purification du sanctuaire. L'ange Gabriel lui en donna une explication partielle ; mais lorsque l'ange prononça ces paroles : « La vision ... se rapporte à des temps éloignés », le prophète s'évanouit. « Moi, Daniel, je fus plusieurs jours languissant et malade, dit-il ; puis je me levai, et je m'occupai des affaires du roi. J'étais étonné de la vision, et personne n'en eut connaissance. » Verset 26, 27.

Toujours inquiet au sujet du sort d'Israël, Daniel étudia à nouveau les prophéties de Jérémie. Elles étaient très claires, si claires qu'il comprit que soixante-dix ans devaient s'écouler « pour les ruines de Jérusalem, d'après le nombre des années dont l'Eternel avait parlé à Jérémie, le prophète. » Daniel 9 :2

Avec une foi fondée sur la parole certaine de la prophétie, Daniel supplia Dieu de hâter l'accomplissement de ses promesses. Il insista auprès de lui pour que l'honneur divin fût sauvegardé. Il s'identifia lui-même dans sa prière avec ceux qui n'avaient pas été fidèles, et il confessa leurs péchés comme s'ils avaient été les siens. ....

Le ciel s'abaissait tout près de la terre pour écouter la prière fervente du prophète ; et avant même qu'il eût achevé de supplier Dieu pour obtenir le pardon et le retour de son peuple en Palestine, l'ange Gabriel lui apparut à nouveau dans toute sa puissance et attira son attention sur la vision qu'il avait eue avant la chute de Babylone et la mort de Belschatsar. Il lui expliqua en détail la période des soixante-dix semaines. Celle-ci devait commencer « au moment où la parole [aurait] annoncé que Jérusalem serait rebâtie ». (verset 25.)

Daniel avait prononcé cette prière « la première année de Darius », (9 :1) roi des Mèdes. Cyrus, son général, s'était emparé du sceptre babylonien qui s'étendait alors sur tout l'univers. Le règne de Darius fut honoré de Dieu. L'ange Gabriel fut envoyé à ce monarque « pour l'aider et le soutenir. » Daniel 11 :1. A sa mort, deux ans environ après la chute de Babylone, Cyrus lui succédait. Son accession au trône marqua la fin des soixante-dix ans qui avaient commencé au moment où les premiers captifs Hébreux étaient déportés à Babylone par Nebucadnetsar.

En délivrant Daniel de la fosse aux lions, Dieu avait voulu créer une impression favorable sur l'esprit de Cyrus le Grand. Les qualités de l'homme de Dieu, ministre aux vues larges, amenèrent le monarque perse à le respecter et à honorer son jugement. Au moment fixé par le Très-Haut pour la reconstruction de son temple à Jérusalem, il fit comprendre à Cyrus, « son serviteur », les prophéties qui le concernaient - si familières à Daniel - et il lui suggéra d'accorder la liberté au peuple Juif.

*Prophets and Kings*, pp. 554–557; *Prophètes et rois*, pp. 421-423.

Mardi, le 3 décembre 2013

### **La restauration du sanctuaire**

En tant que peuple de Dieu, nous devrions étudier la prophétie avec sérieux, nous devrions n'avoir de cesse que nous n'ayons compris le sujet du sanctuaire, tel qu'il nous est présenté dans les visions de Daniel et de Jean. Ce sujet jette beaucoup de lumière sur notre position et notre œuvre présentes, et il nous fournit une preuve certaine que le Seigneur nous a conduits dans notre expérience passée. Il explique notre déconvenue de 1844, en soulignant le fait que le sanctuaire qui devait être purifié n'était pas la terre, comme nous l'avions supposé, mais qu'à cette date, le Christ était entré dans le lieu très

saint du sanctuaire céleste, et qu'il y accomplit l'œuvre finale de son sacerdoce, conformément aux paroles que l'ange adressa au prophète Daniel : "Deux mille trois cents soirs et matins ; puis le sanctuaire sera purifié." [Dan. 8 : 14.1

Notre foi relative aux messages du premier, du deuxième et du troisième ange était juste. Les grandes bornes que nous avons posées sont immuables. Même si les armées de l'enfer tentaient de les renverser, et criaient victoire en s'imaginant l'avoir fait, elles n'y parviendraient pas. Ces piliers de la vérité sont robustes comme les collines éternelles, inébranlables malgré les efforts conjugués des humains, de Satan et de ses suppôts. Nous avons beaucoup à apprendre, et nous devrions examiner constamment les Ecritures pour voir si ces choses sont véridiques. Le peuple de Dieu doit maintenant fixer ses regards sur le sanctuaire céleste où se déroule le ministère final de notre Grand Prêtre relatif à l'œuvre du jugement, ministère au cours duquel il intercède en faveur de son peuple. *Review and Herald*, November 27, 1883, § 9,10 ; *Évangéliser*, p. 205.

Mercredi, le 4 décembre 2013

### **Le jour des expiations de Dn 8**

Dieu honorera et soutiendra tout cœur sincère, ardent, qui cherche à marcher devant lui dans la perfection de la grâce du Christ. Il ne délaissera ni ne quittera une seule âme humble et tremblante. Croyons-nous qu'il agira dans notre cœur, et que, si nous le lui permettons, il nous purifiera et nous sanctifiera par le moyen de sa riche grâce, nous rendant ainsi capables de travailler avec lui ? Une perception aiguisée et sanctifiée nous donne d'apprécier la force de ses promesses, de nous les approprier non pas à cause de nos mérites, mais parce que, poussés par une foi vivante, nous réclamons la justice du Christ.

Ceux qui honorent Dieu et gardent ses commandements sont la cible des accusations de Satan. L'ennemi agit avec toute son énergie pour pousser les personnes à pécher. Alors, mettant en avant les péchés passés de celles-ci, il exige qu'on lui permette d'exercer sa cruauté infernale sur elles, ses propres sujets. A propos de cela, Zacharie a écrit : "Il me fit voir Josué, le souverain sacrificateur, représentant du peuple qui garde les commandements de Dieu, debout devant l'ange de l'Eternel, et Satan qui se tenait à sa droite pour l'accuser."

Christ est notre Souverain Sacrificateur. Satan se tient en face de lui, nuit et jour, comme un accusateur des frères. Avec son pouvoir magistral, il présente chaque trait répréhensible du caractère comme une raison suffisante pour que le Christ retire son pouvoir protecteur, lui permettant ainsi de décourager et de détruire ceux qu'il a fait pécher. Mais Christ a fait l'expiation pour chaque pécheur. Pouvons-nous, par la foi, entendre notre Avocat dire : "N'est-ce pas là un tison arraché du feu?"

*Sermons and Talks*, vol. 2, pp. 210, 211.

Nous avons tant besoin d'une piété plus profonde. Nous avons besoin de recevoir l'huile sainte des deux rameaux d'olivier, « qui sont près des deux conduits d'or d'où découle l'or » (Za. 4 :12b). Nous avons besoin de comprendre l'œuvre qui est accomplie dans le ciel. Dans ce grand jour antitype de l'expiation, nous avons besoin d'être en harmonie parfaite avec l'œuvre qui est accomplie dans le ciel. Nous avons besoin de nous repentir et de nous confesser de nos péchés. « Confessez donc vos péchés les uns aux autres, et priez les uns pour les autres afin que vous soyez guéris. » (Jac. 5 :16). Il est

Web page: [www.adventverlag.ch/egw/f](http://www.adventverlag.ch/egw/f)

trop tard pour nous de nous présenter avec notre propre dignité. Il y en a qui, alors qu'ils pensent qu'il est parfaitement convenable pour les autres de confesser leurs fautes, considèrent que leur position les mettent dans l'impossibilité de confesser les leurs. Mes frères, si vous vous attendez que vos péchés soient effacés par le sang de Christ, vous devez les confesser. Si vos frères sont au courant de vos erreurs, si votre condition a été largement répandue vis-à-vis de votre influence, il est d'autant plus nécessaire que vous fassiez une pleine confession. « Mais si nous marchons dans la lumière, comme il est lui-même dans la lumière, nous sommes mutuellement en communion, et le sang de Jésus son Fils nous purifie de tout péché. Si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous. Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous les pardonner, et pour nous purifier de toute iniquité » (1 Jn 1 :7-9) Veillons à ce que nos péchés soient présentés avant le jugement, afin qu'ils puissent être effacés quand les temps de rafraîchissement viendront de la présence du Seigneur. *The Ellen G. White 1888 Materials*, pp. 575, 576.

Alors nous serons en mesure de repousser les puissances des ténèbres. Gloire à Dieu dans les lieux très hauts. ! Je L'aime parce qu'Il m'a aimé le premier. Je magnifierai Son nom. Je me réjouis dans Son amour, et quand nous entrerons dans les portes de la cité le plus grand privilège sera de jeter ma couronne à Ses pieds. Pourquoi ? Parce qu'Il m'a donné la victoire, parce qu'Il a conçu le plan du salut. Et lorsque je regarde la gloire, et les saints rachetés, d'un geste immédiat je jetterai ma couronne aux pieds de mon Rédempteur. C'est à Lui qu'elle appartient, c'est Lui qui a racheté ma rédemption. Gloire à Dieu dans les lieux très hauts ! Louons-Le et parlons de Sa puissance et de ce qu'Il fera pour nous. Gardons Sa loi et ainsi Il pourra nous faire confiance. En effet, Il a une loi et Il récompensera l'obéissance à cette loi ; Il nous donnera une couronne de gloire.

Maintenant, frères, nous sommes presque arrivés chez nous; nous entendrons bientôt la voix du Sauveur plus riche que n'importe quelle musique qui déclarera : votre combat est achevé, entrez dans la joie de votre Seigneur. Bénédiction bénie, bénie ! Je désire l'entendre de Ses lèvres immortelles. Je veux Le louer ; je désire honorer Celui qui est assis sur le trône. Je désire que ma voix fasse écho, et de nouveau fasse écho à travers les cours célestes. Serez-vous là ? Alors vous devez préparer votre voix pour Le louer sur la terre, et alors vous pourrez vous joindre au chœur céleste et chanter le chant de Moïse et de l'Agneau. Que le Seigneur vous aide et vous remplisse de toute la plénitude et de toute la puissance, et alors nous pourrons goûter les joies du monde à venir. *The Ellen G. White 1888 Materials*, p. 128.

Jeudi, le 5 décembre 2013

### **Daniel 8 et 9**

L'émotion intense avec laquelle les hommes attendent les décisions d'un tribunal terrestre ne peut donner qu'une faible idée de l'intérêt avec lequel est suivi, dans les cours célestes, l'appel des noms écrits dans le livre de vie sous le regard scrutateur du juge de toute la terre. On y entend le divin intercesseur demander que tous ceux qui ont vaincu par la foi en son sang reçoivent le pardon de leurs transgressions, que la demeure édénique leur soit rendue, et qu'ils soient couronnés en qualité de cohéritiers de « l'ancienne domination. » Michée 4 :8. En entraînant la famille humaine dans le mal,

Satan avait cru pouvoir déjouer le dessein en vue duquel Dieu avait créé l'homme. Mais le Sauveur demande maintenant que ce plan soit mis à exécution comme si l'homme n'avait jamais péché. Il requiert en faveur de son peuple non seulement un acquittement total mais aussi une part de sa gloire et une place sur son trône.

Pendant que Jésus plaide pour les objets de sa grâce, Satan les accuse devant Dieu comme transgresseurs. Le grand séducteur s'est efforcé de leur inoculer le doute et la défiance à l'égard de Dieu, de les séparer de son amour et de les pousser à transgresser sa loi. Mais maintenant il souligne, dans le dossier de leur vie, leurs défauts, leur dissemblance d'avec Jésus – ces imperfections qui ont déshonoré leur Rédempteur – en un mot, tous les péchés dans lesquels il les a entraînés, et, en raison de ces faits, il les réclame comme ses sujets.

Jésus n'excuse pas leurs péchés; mais, en vertu de leur repentir et de leur foi, il demande leur pardon. Il lève devant le Père et ses saints anges ses mains percées et il dit: Je les connais par leur nom. Je les ai gravés sur les paumes de mes mains. « Les sacrifices qui sont agréables à Dieu, c'est un esprit brisé: O Dieu! Tu ne dédaignes pas un cœur brisé et contrit ». Psaume 51 :17. Se tournant alors vers l'accusateur de son peuple, il lui dit: « Que l'Eternel te réprime, lui qui a choisi Jérusalem! N'est-ce pas là un tison arraché du feu ? » Zacharie 3 :2. Et, enveloppant ses fidèles de sa justice, le Sauveur présente à son Père une « Eglise glorieuse, sans tache, ni ride, ni rien de semblable, mais sainte et irrépréhensible ». Ephésiens 5 :27. Leurs noms sont maintenus dans le livre de vie, et le Seigneur déclare: « Ils marcheront avec moi en vêtements blancs, parce qu'ils en sont dignes. » Apocalypse 3 :4.

Ainsi s'accomplira cette promesse de la nouvelle alliance: « Je pardonnerai leur iniquité, et je ne me souviendrai plus de leur péché. » « En ces jours, en ce temps-là, dit l'Eternel on cherchera l'iniquité d'Israël, et elle n'existera plus, le péché de Juda, et il ne se trouvera plus. » Jérémie 31 :34 ; 50 :20. « En ce temps-là, le germe de l'Eternel aura de la magnificence et de la gloire, et le fruit du pays aura de l'éclat et de la beauté pour les réchappés d'Israël. Et les restes de Sion, les restes de Jérusalem, seront appelés saints, quiconque à Jérusalem sera inscrit parmi les vivants. » Ésaïe 4 :2,3.

*The Great Controversy*, pp. 483–485; *La Tragédie des siècles*, pp. 526, 527.

Vendredi, le 6 décembre 2013

Lectures complémentaires:

Ellen G. White, *La tragédie des siècles*, chap. 23, 24 et 25.